VILLE DE
PORT DE BOUC
www.portdebouc.fr

PROCÈS-VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL

D'INSTALLATION

Séance du 23 Mai 2020

SOMMAIRE

I – INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ..... Page 3

II – OUVERTURE DE LA SEANCE ..... Page 6

III- CLOTURE DE LA SEANCE ..... Page 11

- I -

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

L'**an deux mille vingt**, le **23** du mois de **MAI** à 11 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni, afin de respecter les dispositions de l'Article 10 de l'Ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, au sein de la salle des fêtes Youri GAGARINE.

1) Appel nominal

Madame la Maire sortante, Patricia PEDINIELLI, a procédé à l'appel nominal des Conseillers Municipaux dans l'ordre de chaque liste agrée par la Sous-Préfecture d'Istres :

PRESENTS :

EXCUSES AVEC POUVOIR :

- Jean-Louis NGUYEN, Conseiller Municipal, pouvoir donné à David GUIOT

EXCUSES SANS POUVOIR :

2) Lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2020

Madame la Maire sortante, Patricia PEDINIELLI, a donné lecture des résultats des élections municipales du 15 mars 2020.

INSCRITS **12 334**

VOTANTS **5 294**

NULS **121**

BLANCS **91**

EXPRIMÉS **5 082**

Ont obtenu :

Liste **"PORT DE BOUC TOUJOURS DE L'AVANT"** (M. BELSOLA) ..... **2 723 voix**

Liste **"AGIR ENSEMBLE POUR PORT DE BOUC"** (M. DIDERO) ..... **1 011 voix**

Liste **"PORT DE BOUC POUR TOUS"** (Mme PEPE) ..... **698 voix**

Liste **" PORT DE BOUC POUR TOUS "** (Mme REZAIGUIA) ..... **344 voix**

Liste **" FIERS DE PORT DE BOUC "** (M BERNEX) ..... **306 voix**

TOTAL : ..... **5 082 voix**

La liste "PORT DE BOUC TOUJOURS DE L'AVANT" (liste de Monsieur BELSOLA) ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages, obtient dans un premier temps la moitié du nombre de sièges à pourvoir (arrondie à l'entier supérieur) soit 17 sièges.

Les 16 sièges restants ont été dans un second temps répartis à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne entre les 5 listes qui ont obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés, soit 254 voix.

Ont ainsi obtenu :

Liste de Monsieur **Laurent BELSOLA** ..... **9 sièges**

Liste de Monsieur **Stéphane DIDERO** ..... **3 sièges**

Liste de Madame **Virginie PEPE** ..... **2 sièges**

Liste de Madame **Hanna REZAIGUIA** ..... **1 siège**

Liste de Madame **Claude BERNEX** ..... **1 siège**

En conséquence, les 33 sièges du conseil municipal se répartissent de la façon suivante :

Liste de Monsieur **Laurent BELSOLA** ..... **26 sièges**
Liste de Monsieur **Stéphane DIDERO** ..... **3 sièges**
Liste de Madame **Virginie PEPE** ..... **2 sièges**
Liste de Madame **Hanna REZAIGUIA** ..... **1 siège**
Liste de Madame **Claude BERNEX** ..... **1 siège**

Madame Patricia PEDINIELLI, Maire sortante, déclare les membres du Conseil Municipal de la Ville de PORT-DE-BOUC installés dans leurs fonctions, pour le mandat 2020-2026.

- II -

OUVERTURE DE LA SEANCE

1) Désignation du Président de séance pour l'élection du Maire

Madame Patricia PEDINIELLI a informé l'Assemblée :
« Conformément à l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance, au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire, est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal. »

Etant le Doyen d'âge, ... prend la présidence de la séance.

Il appartient au Doyen d'âge de vérifier que le quorum est atteint.
La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 relative à l'état d'urgence sanitaire et l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 relative au fonctionnement des assemblées délibérantes prévoient des règles de quorum dérogatoires au droit commun (article L. 2121-17 du CGCT).
Pour l'élection du maire ou des adjoints au maire, le quorum est fixé au tiers des seuls membres présents.
Dès lors en raison de la présence de x conseillers municipaux, le quorum est atteint.

Par tradition le plus jeune des conseillers municipaux assure la fonction de secrétaire de séance. Monsieur Mohamed LADJAL a été désigné comme secrétaire de séance.

MODALITE DE PUBLICITE DE LA SEANCE

Le Président de séance propose d'inscrire une nouvelle question à l'ordre du jour relative aux modalités de tenue de la séance du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions des articles 9 et 10 de l'Ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, le Conseil Municipal s'est réuni ce jour, hors de la maison commune, à la Salle Youri GAGARINE.

Cette mesure de délocalisation est fortement recommandée pour toutes les séances des Conseils Municipaux qui se dérouleraient pendant l'état d'urgence sanitaire décrété par le Gouvernement et à fortiori pour l'installation des Conseils Municipaux élus au premier tour, conformément aux préconisations du Conseil Scientifique.

Toujours selon les recommandations du Conseil Scientifique, lesdites séances devront aux fins de respecter les règles de distanciation sociales qui s'imposent durant l'état d'urgence sanitaire, se dérouler sans que le public ne soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister.

Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique. Il ne s'agit donc pas d'un véritable huis-clos tel que défini par les dispositions de l'article L 2121-18 du CGCT.

M. le Président de séance soumet la question au vote.

Le Conseil Municipal décide par xx voix pour et xxx contre (vote à mains levées) qu'il
- Accepte la délocalisation du Conseil Municipal
- Accepte que la réunion se déroule sans public mais avec retransmission des débats par voie électronique.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES ELUS PRESENTS
(Contre : / Abstention :)

ELECTION DU MAIRE

....., Doyen d'âge et Président de séance, a invité l'Assemblée à procéder à l'élection du Maire et a appelé les candidats ou leurs représentants à se faire connaître.

Monsieur , au nom de la liste « .... », a présenté la candidature de Monsieur Laurent BELSOLA
Monsieur , au nom de la liste « .... », a présenté la candidature de Monsieur Stéphane DIDERO
Monsieur , au nom de la liste « .... », a présenté la candidature de Madame Virginie PEPE
Monsieur , au nom de la liste « .... », a présenté la candidature de Madame Hanna REZGUAIA
Monsieur , au nom de la liste « .... », a présenté la candidature de Monsieur Claude BERNEX

Monsieur le Président a désigné quatre assesseurs pour constituer le bureau qui constatera les résultats de l'élection du Maire.
Ont été désignés :
- Madame Camélia BENCIVENNI, Fonctionnaire,
- Madame Corinne VELLA, Fonctionnaire,
- Madame Edith CHAGNARD-PEILLARD, Fonctionnaire,
- M....., Secrétaire de séance.

Le Président de la séance donne lecture des articles L 2122-4, L 2122-5 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux modalités d'Election du Maire.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après avoir invité le Bureau à dépouiller le scrutin, le Secrétaire de Séance a donné lecture du procès-verbal proclamant les résultats du vote :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- Nombre de votants (bulletins déposés) 33
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) X
- Nombre de suffrages exprimés X
- Majorité absolue X

Ont obtenu :

Monsieur Laurent BELSOLA ..... X suffrages
Monsieur XXXX..... X suffrages

Monsieur Laurent BELSOLA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

DETERMINATION NOMBRE D'ADJOINT AU MAIRE

Monsieur Laurent BELSOLA, Maire nouvellement élu, prend désormais la présidence de la séance et invite l'Assemblée à procéder à la détermination du nombre d'Adjoints

La ville de Port de Bouc comptant 17 000 habitant,
L'article L21 22 -2 du code général des Collectivités territoriales autorise la Ville de Port de Bouc à avoir 33 conseillers municipaux.
L'article 21 22-2 du Code Général des Collectivités territoriales autorise la Ville de Port de Bouc à élire 30 % de l'effectif des conseillers municipaux comme adjoint au maire.

Traditionnellement, la Ville de Port de Bouc fait le choix de se doter du maximum d'adjoints que lui autorise la loi. Eu égard à l'inflation législative et aux nombreux défis auxquels font face les collectivités, le Maire propose de fixer le nombre d'adjoint à 9.

Ceci exposé,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-2,
Vu les élections municipales du 15 mars 2020 constatant l'élection de 33 conseillers municipaux pour la Ville de PORT-DE-BOUC,
Vu le Procès-verbal de l'élection du Maire en date du 23 mai 2020,

Le Conseil Municipal est donc invité :
- A fixer à 9 (neufs) le nombre d'Adjoints au Maire de la Ville de PORT-DE-BOUC.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS.
(Contre : / Abstention :)

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire a informé l'Assemblée des listes d'Adjoints qui se sont fait connaître :

- **Liste présentée par la Majorité Municipale :**

- 1er Adjoint ..... Rosalba **CERBONI**
- 2ème Adjoint ..... Marc **DEPAGNE**
- 3ème Adjoint ..... Monique **MALARET**
- 4ème Adjoint ..... Patrice **CHAPELLE**
- 5ème Adjoint ..... Fatima **LOUDIYI**
- 6ème Adjoint ..... Éric CAPARROS
- 7ème Adjoint ..... Martine **GALLINA**
- 8ème Adjoint ..... Akrem **M'HAMDI**
- 9ème Adjoint ..... Magali **GIORGETTI**

- **Liste présentée par Monsieur xxxxx**

- 1er Adjoint ..... X **XXXX**
- 2ème Adjoint ..... X **XXX**
- 3ème Adjoint ..... X **XXXX**

- **Aucune liste présentée par Monsieur XXX**

Après avoir invité les deux assesseurs à procéder au dépouillement du scrutin, Monsieur le Maire a donné lecture du procès-verbal proclamant les résultats du vote :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) 33
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau X
- Nombre de suffrages exprimés X
- Majorité absolue X

Ont obtenu :

Liste "Rosalba CERBONI" ..... **X suffrages**
Liste "XXX" ..... X suffrages

La liste présentée par la Majorité Municipale, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur le Maire a énoncé la liste des 9 Adjoints élus immédiatement installés dans leurs fonctions :

- 1er Adjoint ..... Rosalba **CERBONI**
- 2ème Adjoint ..... Marc **DEPAGNE**
- 3ème Adjoint ..... Monique **MALARET**
- 4ème Adjoint ..... Patrice **CHAPELLE**
- 5ème Adjoint ..... Fatima **LOUDIYI**
- 6ème Adjoint ..... Éric **CAPARROS**
- 7ème Adjoint ..... Martine **GALLINA**
- 8ème Adjoint ..... Akrem **M'HAMDI**
- 9ème Adjoint ..... Magali **GIORGETTI**

-III -

CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuise, la séance est levée à X heures XXX.

Monsieur le Maire a annoncé que la prochaine séance du Conseil Municipal est fixée xxxx.

Eu égard à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire, le Conseil Municipal se réunira, à nouveau, à la Salle Gagarine dans le respect des directives sanitaires.

Monsieur le Maire a ensuite invité l'Assemblée à se lever pour entonner l'hymne national.

Le Maire de PORT-DE-BOUC

Laurent BELSOLA

Le Secrétaire de la séance

Mohamed LADJAL